

Approuvé et par délib. 1967
Le Secrétaire et par délib. 1967
Après : J. Picard

8.) Rationnement de l'alimentation en date du 3 Août 1967 concernant les denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1967

M. PICARD donne lecture du rapport.
Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir relire l'adjudication en date du 3 Août 1967 approuvée le 6 Septembre 1967 concernant la fourniture de diverses denrées alimentaires (viande - poissons - pâtes - sel etc...) nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1967.

M. REYDELETT. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé M. REYDELETT déclare close la Cinquième Session Extraordinaire du Conseil Municipal et lève la séance à 16 H.45.